

Notice concernant la protection de vos données personnelles

1. Finalités et base légale du traitement

Les informations recueillies dans le cadre de la procédure d'agrément en vue d'adoption font l'objet d'un traitement destiné au service Protection de l'enfance du Département de Maine-et-Loire. Les données collectées sont utilisées pour l'instruction et la gestion des demandes d'agrément, la conduite des évaluations sociale et psychologique, et la production de statistiques d'activité. La base légale du traitement est l'obligation légale (article 6 (1) c RGPD).

2. Données collectées

Pour permettre votre inscription aux premières réunions d'information obligatoires, les informations suivantes ont été recueillies : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, téléphone, situation familiale (couple, enfant(s)). Ces premières informations sont complétées par celles fournies dans le présent document et ses pièces jointes.

Veillez noter que la réponse au questionnaire est obligatoire et nécessaire lors du dépôt du dossier de demande d'agrément, conformément à l'article R.225-2 du code de l'action sociale et des familles. L'absence de réponse est susceptible de compromettre la déclaration de votre dossier complet.

D'autres données seront collectées à votre sujet lors des évaluations sociale et psychologique réalisées par le ou la psychologue et le travailleur ou travailleuse sociale permettant de s'assurer que les conditions d'accueil offertes par le demandeur sur les plans familial, éducatif et psychologique correspondent aux besoins et à l'intérêt d'un enfant adopté.

3. Destinataires

Les données collectées seront communiquées aux professionnels habilités de l'unité Droits de l'enfant et adoption et aux membres de la commission d'agrément en vue d'adoption. Dans le cas d'un projet d'adoption d'un enfant pupille de l'Etat, les membres du Conseil de famille des pupilles de l'Etat ainsi que le préfet tuteur de l'enfant concerné pourront avoir accès à votre dossier. Pour des raisons de maintenance de nos outils, les agents habilités de la Direction de la logistique et systèmes d'information, de l'Unité logiciels informatiques et observatoire social ainsi que notre prestataire Arche MC2 peuvent avoir accès à des données.

4. Durée de conservation des données

Les données sont conservées pendant :

- 3 ans pour les dossiers non examinés en commission d'agrément puis destruction
- 3 ans pour les agréments refusés, puis un échantillonnage est versé pour conservation aux archives départementales
- 6 ans pour les agréments acceptés non suivis d'une adoption puis destruction
- dans le dossier de l'enfant, pour les agréments acceptés suivis d'une adoption avec versement aux archives Départementales au 25 ans de l'enfant

5. Vos droits et comment les exercer

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli), et de limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données du Département à l'adresse postale suivante :

La déléguée à la protection des données,

Département du Maine-et-Loire

CS 94104

49941 Angers Cedex 9

Ou par mail à l'adresse dpd@maine-et-loire.fr. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.